



Pole emploi et relevés bancaires

Par **Alicia**, le **29/11/2010 à 11:00**

Bonjour,rrnrJe me pose une petite question dont je n'arrive pas à trouver la réponse. J'ai été salariée dans l'entreprise de mon mari, et le pôle emploi me réclame pour l'ouverture de mes droits à l'assurance chômage mes relevés bancaires, ainsi qu'un pouvoir sur les comptes pro pour vérifier que les salaires aient été bien versés. Je trouve cette demande très "intrusive", et je voulais savoir si cela était bien légal, car ces pièces n'apparaissent pas sur la liste "officielle" des justificatifs à fournir dans le cas des conjoints de chefs d'entreprise. Même si je n'ai rien à cacher, je trouve cela très intrusif, et je ne voudrais pas leur fournir des pièces qu'ils ne sont pas en mesure d'exiger : j'ai déjà eu à faire avec certaines de leur pratiques liberticides et illégales par le passé, et je ne voudrais surtout pas m'en faire la complice ou la victime par ignorance !rrnrMerci beaucoup à ceux ou celles qui me répondront !rrnrAlicia

Par **mimi493**, le **29/11/2010 à 12:29**

Ils veulent vérifier que ce n'est pas un emploi fictif avec fiches de paye établies après coup pour vous donner des droits à l'indemnisation chômage.rnIl me semble que les ASSEDIC avaient le droit de demander des documents complémentaires en cas de doute sur la réalité des documents présentés.rnrnIl vous suffit de photocopier vos relevés, de barrer au marqueur les autres lignes, puis de faire une photocopie de la version barrée.

Par **Alicia**, le **29/11/2010 à 13:22**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide !rnJe vais suivre votre conseil, en effet cela me

permet d'apporter la preuve que mon salaire n'est pas fictif sans sentir trop d'atteinte à ma vie privée, je ne savais pas que cela pouvait se faire !

Merci encore

Alicia